

## Compte rendu de la séance du 09 novembre 2016

**PRESENTS** : Christian LABORDE, Josiane PICHON, Alain MONSO, Michel TROUBAT, Roland PUIGVERT, Abilio BRANDAO, Marie CALONGE, Claude CAUSSIEU, Olivier COURDEAU, Marie-Christine DUMOULIE, Régis LACAU, Pascale MARTIN, Sandrine PEREIRA, Jérôme TORRESAN

**REPRESENTES** :

**ABSENTS** :

**Secrétaire de la séance** : Josiane PICHON

### Délibérations du conseil:

#### EXTENSION DU POLE SANTE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet d'extension du Pôle Santé. Un appel d'offres a été lancé.

Deux entreprises ont répondu :

- **VILLA HOME CREATION** pour un montant TTC de **145 700,00 €**
- **EFFICASS CONSTRUCTION** pour un montant TTC de **135 029,57 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise la moins-disante, à savoir la Société **EFFICASS CONSTRUCTION** pour un montant TTC de **135 029,57 €**.

#### MAITRISE D'OEUVRE BRETELLE D'ACCES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'opération de réalisation d'une bretelle de sortie à Louey sur la RN 21 entre Tarbes et Lourdes. Le Département porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération, par délégation de l'Etat, gestionnaire de la RN 21. Les travaux se situent sur le territoire administratif de Louey et cette infrastructure sera réalisée à la demande des collectivités locales du secteur sud de l'agglomération tarbaise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier la maîtrise d'oeuvre de ces travaux au Conseil Départemental.

#### ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur le Maire informe les conseillers que les illuminations de Noël sur la route de Tarbes vont être renouvelées. La commune fait un achat groupé avec la commune de JUILLAN pour l'acquisition de 50 motifs.

Une convention d'installation sera donc passée avec la commune de Juillan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire un groupement d'achat avec la commune de Juillan, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à revendre les anciennes illuminations.

## **EMPRUNT EXTENSION POLE SANTE**

Dans le cadre des travaux d'extension du Pôle Santé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter un emprunt de 100 000 € afin de pouvoir réaliser cette opération. Après demande faite auprès de la Caisse d'Épargne et de la Banque Populaire Occitane, c'est la Banque Populaire qui est retenue avec les modalités suivantes :

- **Capital emprunté : 100 000 €**
- **Durée : 36 mois**
- **Taux : 0.65 %**
- **Amortissement du capital emprunté : progressif**
- **Frais de dossier : 200 €**
- **IRA : tout remboursement anticipé du capital restant dû engendrera le paiement d'une indemnité de 8 % du montant remboursé.**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces modalités, accepte, à l'unanimité, l'emprunt auprès de la Banque Populaire Occitane et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce contrat de prêt.

## **EXTENSION DU POLE SANTE : CHOIX DE L'ARCHITECTE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension du Pôle Santé. Après consultation sur le choix de la maîtrise d'oeuvre auprès de l'Atelier d'Architecture SAINT LAURENT ET ASSOCIES et du Cabinet C.S.V. ARCHITECTURE, le conseil municipal, à l'unanimité, - décide de retenir **l'Atelier d'Architecture SAINT LAURENT et ASSOCIES** pour la mission de maîtrise d'oeuvre dont les honoraires s'élèvent à 3 600 € - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.